

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCACTION

27.03.2025

DATE D’AFFICHAGE

27.03.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	22
Votants	26

N° 021/2025

OBJET :

3 – PERSONNEL COMMUNAL

3-1) Avancement de grade et modification du tableau des emplois

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Fanchon Le Monze
- Thierry Raoul avec procuration à Thierry Beaurienne
- Tiphaine Velly avec procuration à Hervé Le Roux
- Michel Galand avec procuration à Patrick Berthelot

Absentes : Clélia Gaudin, Antonella Gironi

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Laure Le Bris a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité social territorial qui s'est réuni le 24 mars 2025

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 20 juin 2024.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025 (Avancements de grade).

M. le Maire propose, à l'assemblée, d'adopter la modification du tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

Grades actuels :

5 Adjoints Techniques
2 Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} classe
2 Agents de Maîtrise
1 Technicien
2 Adjoints du Patrimoine Principaux 2^{ème} classe
1 Adjoint Animation Principal 2^{ème} classe
1 Gardien Brigadier

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20250403-021-2025-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Nouveaux grades :

5 Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} classe
2 Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} classe
2 Agents de Maîtrise Principaux
1 Technicien Principal 2^{ème} classe
2 Adjoints du Patrimoine Principaux 1^{ère} classe
1 Adjoint Animation Principal 1^{ère} classe
1 Brigadier-Chef Principal

Considérant le départ en retraite d'un agent au sein des services techniques municipaux, il y a lieu de créer un poste au sein du pôle Bâtiments/Moyens généraux au grade de Technicien Principal 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} Mai 2025
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents, et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 07 avril 2025

Le Maire,

Patrick BERTHELOT

